

Conseil Municipal du 9 février 2023

- . le PV du conseil municipal du 12 janvier a été validé
- . Taxe d'aménagement : l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 rend à nouveau facultatif le reversement de la taxe d'aménagement des communes aux Communautés de Communes. Pour rappel, le conseil municipal a annulé la délibération prise le 10 novembre 2022 qui prévoyait de reverser 3 % de la taxe perçue chaque année au profit de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé.
- . location terrain des sœurs : un rendez-vous sera programmé avec l'association Saint Joseph.
- . micro-crèche : un courrier expliquant sommairement le projet sera adressé à tous les postulants
- . éclairage public : 6 horloges connectées seront installées gratuitement par le SIEL afin de gérer l'éclairage public.
- . document unique : Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est obligatoire dans toutes les entreprises. Il permet d'évaluer les risques au travail et d'étudier la mise en place d'actions de prévention. Le devis de la société Amipeq est validé afin de procéder à la mise à jour de ce document.
- . J'aime la Loire Propre : l'opération Loire Propre sera organisée le samedi 4 mars 2023 en partenariat avec les services de la CCPU
- . AMRF : l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France a été renouvelée
- . bus UDAF : le bus « Maison de la Famille Itinérante de l'UDAF de la Loire » aide aux démarches en ligne pour les administrés. Il va stationner deux fois par mois lors du marché hebdomadaire à compter du mois de mars, et il dispose à présent du label « France Services »
- . ASPU : le conseil valide l'adhésion à l'Association de Santé en Pays d'Urfé
- . panneaux indicateurs : la commission voirie va se réunir pour la mise à jour des panneaux
- . AFR : l'association Familles Rurales de Crémeaux organise une chasse aux œufs le 5 avril ; un arrêté sera pris pour fermer le bourg
- . cimetière : des cavurnes seront installées prochainement au cimetière ; le conseil devra déterminer les tarifs.